



Quai du Mont-Blanc 8 - 1201 Genève (Suisse)  
Téléphone 022 732 29 44 - Fax 022 732 12 30

SERVICES RÉGULIERS CONCESSIONNÉS

Conseil Municipal  
de la Ville de Genève  
Commission des pétitions  
Att. Monsieur Wisard  
Palais Eynard  
Case postale 3983  
1211 GENEVE 3

Genève, le 22 avril 2008

Concerne : Pétition 1650 au Grand Conseil et au Conseil municipal, pour le renforcement de l'offre des Mouettes Genevoises

Monsieur,

Vous trouverez, ci-après, les réponses aux questions qui m'ont été posées lors de l'audition du 21 avril 2008 et auxquelles je n'ai pas pu répondre, n'ayant pas les chiffres exacts en tête.

- 1) Nombre et salaires des employés SMGN : voir récapitulatif du personnel ci-joint. (pièce n° 1)
- 3) La convention collective : MM. Christian Mongenet et Joël Charrière sont en train de préparer la convention collective avec M. Olivier Barraud du Syndicat S.E.V.
- 4) La ligne desservant Bellevue dans le cadre d'Unireso : Nous avons déjà fait des essais de ligne Parking P+R au Port-Noir -> Bellevue. Ces essais de liaison ont été effectués à la demande des Etablissements Richemont.
- 5) La taxe sur le tourisme : ci-joint copie des 2 dernières quittances qui vous renseigneront sur la façon de comptabiliser cette taxe que nous payons régulièrement. (pièce n° 2)

En ce qui concerne les quais de Genève, il y a eu un protocole d'accord entre l'Etat et la Ville de Genève, relatif au transfert de compétences. Ce document a été signé à Genève le 09 mai 1974 par le maire de l'époque M. Claude Ketterer et son vice-président ainsi que par le Conseil d'Etat et le Chancelier d'Etat M. Jean-Paul Galland.

Je joins également à ce courrier une vingtaine d'horaires SMGN 2008 ainsi que des documents sur la rade solaire.

Je tiens à vous rappeler que la société des Mouettes Genevoises est la seule entreprise au monde à exploiter à l'année des bateaux électrosolaires naviguant 13 heures par jour et 365 jours sur 365.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Roland Charrière

(1)

## SMGN

Salariés	Sexe	Nationalité	Occupation	Poste	Salaire mens brut	résidence
Pilote 1	H	Suisse	saison	pilote	5300	GE
Pilote 2	H	Suisse	100%	pilote	5068	GE
Pilote 3	H	Suisse	saison	pilote	4590	GE
Pilote 4	F	Suisse	100%	pilote-accueil guichet	4500	GE
Pilote 5	H	Suisse	100%	pilote	4500	GE
Pilote 6	H	France	100%	pilote	4500	GE
Pilote 7	F	Roumanie	100%	pilote	4500	GE
Pilote 8	H	Croatie	100%	pilote	4500	GE
Pilote 9	H	Suisse	100%	pilote	4500	GE
Pilote 10	H	Suisse	100%	pilote	4500	GE
Pilote 11	H	Suisse	100%	pilote	4500	GE
Pilote 12	H	Suisse	réserve	pilote de réserve	28-1'heure	VD
Pilote 13	H	Suisse	réserve	pilote de réserve	25-1'heure	GE
Pilote 14	H	Suisse	réserve	pilote de réserve	25-1'heure	GE
Pilote 15	H	Suisse	100%	pilote	4500	GE
Administratif 1	F	France	80%	administratif	3856	GE
Administratif 2	F	France	50%	administratif-pilote de réserve	2600	Frontalier
Entretien 1	H	France	100%	Entretien-pilote de réserve (Mécanicien)	5600	Frontalier
Entretien 2	H	France	100%	Entretien-pilote de réserve (aide-mécanicien)	5300	Frontalier
Formateur 1	H	Suisse	Free Lance	Pilote réserve, formation,	28-1'heure	CH
Formateur 2	H	Suisse	Free Lance	Pilote réserve, formation,	30.5 1'heure	GE
Formation 1	H	France	100%	pilote en formation	4200	GE
Formation 2	F	Suisse	100%	pilote en formation	4200	GE
Formation 3	H	Belgique	100%	pilote en formation	à l'heure	GE

\* Formateurs 1 : responsable des honoraires et représentant auprès des syndicats SEV

22.4.2008



Quai du Mont-Blanc 8 - 1201 Genève (Suisse)  
Téléphone 022 732 29 44 - Fax 022 732 12 30

SERVICES RÉGULIERS CONCESSIONNÉS

COPIE

Département du Territoire  
**Monsieur Christophe GENOUD**  
Secrétaire adjoint en charge de la mobilité  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3918  
1211 GENEVE 3

Genève, le 15 mai 2008

**CONCERNE :** Préparation du contrat de prestations 2009-2010 - Votre courrier du 30 avril 2008

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 30 avril, voici les réponses aux questions demandées :

- 1) Pour les lignes M1-M2, les pilotes relèvent chaque soir sur les compteurs de chaque débarcadère, le nombre de passagers transportés durant la journée. Ils doivent inscrire les chiffres sur une fiche et la signer. Ils doivent aussi annoncer ces chiffres par radio à la tour de contrôle qui les note également. Le comptage se fait manuellement sur les lignes M3-M4. Ces données sont consolidées à la fin de chaque mois. Elles sont retranscrites sur ordinateur et envoyées à M. Jean-Pierre Muller de l'OCM. Ci-joint, copie des fiches pour l'année 2007. (Pièce n°1)
- 2) Une réunion est prévue entre le Syndicat SEV et la SMGN, le vendredi 16 mai prochain, pour une signature éventuelle si la dernière version de la CCT est acceptée par les deux parties. Ci-joint, copie de la dernière version CCT qui pourrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2008. (Pièce n° 2)
- 3) Ci-joint, copie d'un contrat de travail actuel après mensualisation et copie de la grille salariale. (Pièces n° 3 et 4)
- 4) La formation payée au mois est de CHF 4'200. Ci-joint, copie du contrat d'un pilote en formation et copie des remboursements de la formation des anciens pilotes. (Pièces n° 5 et 6)
- 5) Ci-joint, copie des tours de service pour les collaborateurs, avec la légende suivante :
  - H = récapitulatif des heures du mois à devoir ou dues.
  - C = congés
  - V = vacances
  - M = maladie
  - D = dimanchesLes nombres inscrits dans les colonnes ci-dessus correspondent à la fin du mois en cours.  
(Pièce n° 7)

6) Procédure en matière de gestion, de sécurité et de maintenance des bateaux, directives internes, planification. Copies jointes. (Pièces n° 8 et 9)

7) L'attestation de l'organe de révision attestant de cette révision spécifique selon la norme RPC Swiss GAAP est jointe à la présente.

8) Le rapport de réalisation de l'offre 2007 est joint à la présente. Les comptes 2007 et le rapport d'activité suivront prochainement.

Nous vous remercions du contrôle que vous avez effectué sur nos lignes, contrôle que nous réclamons depuis de nombreuses années.

Nous avons toujours mis en garde notre personnel, en l'informant qu'il existe des contrôles inopinés mais c'est la première fois que nous en voyons la trace. Ces contrôles ne s'effectuant jamais, nos pilotes ont fini par mettre en doute ce qu'on leur dit. Lorsque nous allons nous-mêmes sur le quai, nous ne constatons pas d'anomalie. En nous voyant, ils s'appliquent à tenir l'horaire.

Toutefois, nous avons remarqué que lorsqu'il y a du monde et des mamans avec leur poussette, il est difficile de maintenir l'horaire et la qualité du transport, à moins de bousculer les gens à l'embarquement.

La principale cause de cette situation a été la mise hors service de notre bureau central, situé au bout des lignes M1-M2 et M3-M4. Tout notre personnel de bureau se trouvait à cet endroit et il était à ce moment-là encore possible de contrôler la plupart des trajets. Il y avait continuellement une personne de la direction, ce bâtiment était totalement vitré du côté des débarcadères et des distributeurs de billets. En 2000, il ne correspondait plus aux normes de sécurité. Nous avons exploité les Mouettes Genevoises dans ce local le plus longtemps possible, mais nous avons dû l'abandonner. Le toit fissuré tombait en morceaux, menaçait de s'effondrer et l'eau coulait sur nos bureaux et sur notre matériel informatique. Nous tenons copie du constat par huissier à votre disposition.

En 2004, la situation s'est encore aggravée lorsque l'on nous a demandé de travailler à l'année. J'avais pourtant averti M. Etienne que l'on ne pouvait pas ouvrir à l'année sans de nouveaux locaux convenables. M. Etienne a insisté. Je lui ai expliqué l'importance de ces locaux pour le contrôle des lignes. Il nous les a promis pour l'hiver 2005. Nous attendons toujours.

L'autre cause est due au succès de ces lignes, c'est-à-dire à l'augmentation constante du nombre de passagers.

En 1999 déjà, nous avions voulu reconstruire ce bâtiment à nos frais, avec plus d'espace, plus de confort et pour être aux normes de l'OCIRT afin d'y recevoir du personnel. Nous avons fait une demande d'autorisation préalable pour la reconstruction de ce pavillon qui avait été acceptée par le Conseil administratif le 26 février 1999. Nous tenons la photocopie de l'avis favorable à votre disposition. Nous y mentionnions l'importance de sa situation pour le contrôle des lignes. À la suite de cette autorisation, M. Michel Ruffieux nous a interdit de reconstruire en nous informant que cet édifice était propriété de la Ville, c'est-à-dire, sur un terrain ne nous appartenant pas.

Le projet de reconstruction avait été accepté par la Commission des Monuments et Sites. Il n'avait pas été étudié à la légère, nous avons présenté une vingtaine de maquettes. Après avoir dépensé plus de CHF 10'000 pour l'autorisation et les plans, nous avons dû nous plier à la décision de M. Ruffieux et renoncer. Par contre, ce dernier nous a promis que la Ville de Genève se chargerait elle-même de la reconstruction durant l'hiver 2000-2001. Le bâtiment nous serait alors loué.

De 2000 à 2007, rien n'a été fait. Les travaux de rénovation ont commencé durant l'hiver 2006-2007 et ont été achevés durant l'hiver 2007-2008. Bien que terminés depuis 3 mois, la Ville ne nous a pas encore remis les clefs.

Au mois de mars 2008, avec votre accord, nous avons engagé M. Chatellenaz qui devait contrôler le trafic depuis ce local et s'occuper de la gestion de l'entreprise. Nous n'avons pas pu l'installer, le local étant fermé. M. Chatellenaz nous a quitté, constatant avec quelle légèreté nous étions traités. Cela m'inquiète beaucoup car j'aimerais prendre une retraite bien méritée, mais dans ces conditions je ne vois pas comment je pourrais former mon remplaçant.

Actuellement, nous sommes toujours dans des containers. Lors de diverses discussions avec la Ville, il nous a été demandé de chercher des locaux en ville pour quelques postes de travail. Nous nous sommes immédiatement exécutés. Nous avons signalé que cela nuirait immanquablement au contrôle du trafic des Mouettes. Les Mouettes naviguent 13 heures par jour et nous avons besoin de tout notre personnel administratif pour assurer la rotation de ce service de contrôle du trafic. Ce qui nous surprend beaucoup, c'est que vous ayez annulé la séance du 9 mai 2007 prévue à la salle de la Treille. Vous nous avez expliqué que vous ne pouviez pas vous occuper de ce problème, ce qui a eu pour effet d'interrompre toutes les tractations avec la Ville.

En résumé, tous les avantages qu'offre Uniréso ont saturé les Mouettes par moments. Le pliage des poussettes pose un véritable problème, elles deviennent des caddies à commissions et en plus il faut porter le bébé dans les bras. Les bateaux des lignes M1 et M2 ne sont pas équipés pour recevoir de tels engins. Nos pilotes raisonnent de la façon suivante : « nous sommes des pilotes, non des porteurs ! on n'a jamais vu un chauffeur de bus porter les poussettes et les enfants ! »

Lorsque nous occupions le guichet du Molard, le lieu était également stratégique pour effectuer le contrôle du trafic, mais il a été fermé pour des raisons économiques dictées par l'OCM.

Les mesures que l'on prendra pour remédier à cette situation sont les suivantes :

- **Ouverture du pavillon central rénové par la Ville de Genève.**
- **Une personne en permanence dans ce local, chargée du contrôle trafic.** Nous vous rappelons que ce local est situé en tête des lignes principales et pratiquement en-tête des lignes M3 et M4. Cette personne sera chef d'exploitation. Il est évident qu'elle devra posséder le permis fédéral de transport de passagers.
- **Changement des cadences sur les lignes M1-M2** parce que l'on ne peut pas toujours avoir un transport de qualité avec les fréquences actuelles. C'est impossible pour un transport par bateau. Cela se ferait au détriment de la sécurité. Ou alors, il faut refuser de prendre les poussettes.

Notre politique est d'avoir une clientèle satisfaite, quitte à pénaliser un peu la ponctualité mais de favoriser la qualité du service, ce qui implique quelquefois d'attendre le passager en retard. Le pilote est seul juge de la situation. Cela évite bien des litiges avec les clients, lesquels lorsqu'ils sont mécontents, insultent le pilote durant toute la traversée suivante.

La semaine dernière, une des personnes de l'OCM est passée nous voir. Sa première réflexion a été la suivante : « vous ne pouvez pas respecter l'horaire avec de telles cadences, c'est impossible ! Nous avons trois passagers « mystère ». Tous sont unanimes, nous faisons pour le mieux et chaque fois que c'est possible, l'horaire est tenu.

Lors de votre contrôle par temps de pluie, les cadences n'étaient pas tenues : après avoir interrogé certains pilotes, ils ont répondu avoir ralenti d'eux-mêmes les fréquences lorsqu'il n'y avait personne à bord. Par économie d'énergie et pour éviter la pollution, ils entendent tous les jours qu'il ne faut pas gaspiller l'énergie, qu'il faut protéger la planète !

À plusieurs reprises, nous avons demandé à l'OCM de venir voir les conditions dans lesquelles nous travaillons. La seule personne qui est venue nous rendre visite était M. J.-P Muller, mais il a été gravement malade et n'a pas été remplacé durant son absence. Nous avons appris que lorsqu'il était en arrêt maladie, tout le courrier qu'on lui a transmis pour l'OCM concernant la fréquence des passagers n'a pas été relevé et personne n'était informé du trafic passager.

Pour remédier à cette situation que nous connaissons, nous avons nommé au début de l'année 2007 un chef d'équipe. S'étant rendu compte du manque de professionnalisme de certains pilotes et du non-respect des horaires, le chef d'équipe a décidé de suivre discrètement un pilote et l'a interpellé pour lui dire qu'il ne respectait pas les instructions de la SMGN. Ce dernier l'a insulté et l'a menacé. Il s'est porté malade le lendemain, n'ayant pas supporté la remarque. Après trois semaines d'arrêt maladie, il est venu rapporter ses clefs au guichet en informant la caissière qu'il ne remettrait plus les pieds à la SMGN.

Curieusement, un autre pilote ne supportant également pas les remarques du chef d'équipe s'est mis à l'assurance maladie pendant deux mois pour cause de dépression.

Tous deux ont été se plaindre à l'OCIRT et au syndicat pour harcèlement, en disant qu'ils exerçaient un métier pénible et que l'on devait en tenir compte. Nous avons dû supprimer le poste de chef d'équipe afin d'éviter les bagarres.

Par la suite, ils ont été se plaindre à l'OCM. Vous les avez reçus et, en final, c'est nous qui avons eu des remontrances. C'est nous qui faisons du harcèlement lors du contrôle des lignes !

Donc, pour ne plus harceler ces messieurs les pilotes, il n'y a qu'une solution : diminuer les fréquences et passer les trajets des lignes M1-M2 à un bateau toutes les 15 minutes au lieu de 10. Les pilotes ne diront plus qu'ils sont sous pression. Nous ne voulons pas être responsables d'un accident.

Le mardi 06 mai 2008 à 10h00, nous avons effectué un contrôle de la ligne M1. Nous nous trouvions au Molard et il y avait beaucoup d'enfants. Nous avons assisté à l'embarquement de 24 enfants (de 3 à 5 ans) avec trois accompagnants. Il y avait ce jour-là le pilote ainsi qu'un assistant en formation. Afin d'éviter tout incident, ils ont porté tous les enfants dans le bateau. Là, nous n'avons rien à leur reprocher, ils ont vraiment fait preuve de professionnalisme, mais cet embarquement a pris plus de sept minutes et nous sommes arrivés en retard pour l'embarquement aux Pâquis.

Nous tenons à vous rappeler que les pilotes sont aussi chargés du contrôle des billets. Ce travail était auparavant effectué par les T.P.G. Des contrôleurs venaient périodiquement faire des sondages, comme sur les bus.

Lors de notre séance du 16 mai 2008, afin que vous vous rendiez compte du problème, nous fixerons ensemble un rendez-vous avec M. Etienne sur le site des Mouettes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Société des Mouettes Genevoises Navigation SA

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Roland Charrière', is written over a horizontal line. The signature is somewhat cursive and spans across the line.

Roland Charrière

Copie pour information : M. Wisard, Commission des pétitions de la Ville de Genève

Annexes mentionnées

2

PAYÉ  
25/10/07



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département des finances  
Administration fiscale cantonale  
  
DIRECTION DE LA PERCEPTION  
Service des taxes sur le tourisme

Case postale 3937  
1211 GENEVE 3  
Téléphone 022/327.55.75  
Télécopieur 022/327.52.60

SMGN SOCIETE DES MOUETTES  
GENEVOISES NAVIGATION SA  
QUAI DU MONT-BLANC 8  
CH - 1201 GENEVE

26-10

TAXE DE PROMOTION AU TOURISME  
BORDEREAU DE L'EXERCICE 2007

PERIODE DU 01/01/2007 AU 31/12/2007

No 6471-2007- 1- 1  
(A rappeler sur documents)

Bordereau remis le : 26/09/2007  
Echéance le : 26/10/2007

Taxe de Base Fr. 1500.00 X 3.00 (Coefficient de pondération)	Fr.	4'500.00
Total - Montant à payer	Fr.	4'500.00

Réclamation . Tout débiteur de la taxe qui a des réclamations à formuler au sujet du montant de la taxe qui lui est réclamée, ou qui conteste son assujettissement doit s'adresser au département des finances dans un délai de trente jours dès réception du bordereau. La réclamation doit être écrite, porter l'indication des motifs invoqués et être accompagnée de toutes les pièces justificatives probantes. Les réclamations non motivées ou non accompagnées de pièces justificatives seront déclarées irrecevables par une décision du département des finances.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
 Département des finances  
 Administration fiscale cantonale

DIRECTION DE LA PERCEPTION  
 Service des taxes sur le tourisme

Case postale 3937  
 1211 GENEVE 3  
 Téléphone 022/327.55.75  
 Télécopieur 022/327.52.60

SMGN SOCIETE DES MOUETTES  
 GENEVOISES NAVIGATION SA  
 QUAI DU MONT-BLANC 8  
 CH - 1201 GENEVE

DUPLICATA  
 D  
 A  
 X 2110412  
 E

TAXE D'ENCOURAGEMENT AU TOURISME  
 BORDEREAU DE L'EXERCICE 2006

No 6471-2006- 1- 1  
 (A rappeler sur documents)

Bordereau remis le : 29/03/2006  
 Echéance le : 28/04/2006

Taxe de Base Fr. 1950.00 X 1.50 (Coefficient de pondération)	Fr.	2'925.00
Total - Montant à payer	Fr.	2'925.00

Réclamation : Tout débiteur de la taxe qui a des réclamations à formuler au sujet du montant de la taxe qui lui est réclamée, ou qui conteste son assujettissement doit s'adresser au département des finances dans un délai de trente jours dès réception du bordereau. La réclamation doit être écrite, porter l'indication des motifs invoqués et être accompagnée de toutes les pièces justificatives probantes. Les réclamations non motivées ou non accompagnées de pièces justificatives seront déclarées irrecevables par une décision du département des finances.

OF4800

Voici des Einzahlungs-Abrechnungen / A remplir avant le versement / Da staccare prima del versamento

Quittungsschein / Récépissé / Ricevuta	Einzahlung Giro	Versement Virement	Versamento Girata
Administration fiscale cantonale Service des taxes sur le tourisme Genève 3	Administration fiscale cantonale Taxes sur le tourisme 1211 Genève 3	Keine Mitteilungen anbringen Pas de communications Non aggiungere comunicazioni	
01-15248-9	01-15248-9	Referenz-Nr. / Réf. de référence / N. di riferimento 99140 06471 06017	
2925 . 00	2925 . 00	SMGN SOCIETE DES MOUETTES GENEVOISES NAVIGATION SA QUAI DU MONT-BLANC 8 CH - 1201 GENEVE	
9140 06471 06017	609		

0100002925001>0991400647106017+ 010152489>

Die Annahmestelle  
 L'office de dépôt  
 L'ufficio d'accettazione

*Date de dépôt : 26 février*

## **Rapport**

**de la Commission des transports chargée d'étudier la pétition  
pour le renforcement de l'offre des Mouettes Genevoises  
Navigation**

*Rapport de majorité de M. Antoine Bertschy (page 1)*

*Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Emilie Flamand (page 6)*

### **RAPPORT DE LA MAJORITÉ**

#### **Rapport de M. Antoine Bertschy**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des transports a vécu un moment que l'on pourrait qualifier de quasi historique en traitant la pétition 1650, lors de ses séances des 15 et 29 janvier 2008. En effet, de mémoire de Sautière, ce n'était que la troisième fois qu'un vote final à parfaite égalité survenait en commission. De ce fait, les rapporteurs n'ont été désignés qu'au début de la séance suivante, le 5 février 2008.

Sous l'honorable présidence de M. Jean-Marc Odier, la commission a auditionné en date du 15 janvier 2008, en présence de M. Christophe Genoud, secrétaire adjoint au Département du territoire et de M<sup>me</sup> Daniela Oelgardt Roux, représentante des pétitionnaires. Lors des débats du 29 janvier, étaient présents outre M. Genoud, M. Fabrice Etienne, ingénieur à l'Office cantonal de la mobilité, et M. Chris Monney, juriste auprès dudit Office. Les procès-verbaux ont été tenus par M<sup>me</sup> Caroline Martinuzzi. Qu'elle soit remerciée pour l'excellence de son travail.

**Séance du 15 janvier 2008 :*****Audition de M<sup>me</sup> Daniela Oelgardt Roux, pétitionnaire :***

M<sup>me</sup> Oelgardt Roux signale que les Mouettes genevoises étaient le sujet de son mémoire de géographie en 1993. De plus, M<sup>me</sup> Oelgardt Roux a déjà lancé une précédente pétition concernant ces transports lacustres. Cette pétition fut couronnée de succès, tous ses points ayant été réalisés. Estimant que les voies navigables sont les seules à être encore extensibles au centre ville, M<sup>me</sup> Oelgardt Roux a pris son bâton de pèlerin pour lancer cette nouvelle pétition, vu le vif succès rencontré par les Mouettes genevoises, tant en été qu'en hiver. De nombreux usagers les utilisent quotidiennement et souhaitent que l'offre soit pour le moins maintenue, ou mieux encore, élargie.

M<sup>me</sup> Oelgardt Roux explique que la pétition demande à ce que l'Etat maintienne son soutien à ce moyen de transport et, qu'il étudie, en outre, la possibilité de desservir Bellevue. Elle souhaite également que le navire solaire soit mis plus en avant. D'autre part, elle aspire à ce que les quais de la rade soient mieux aménagés et que les locaux de la Société des Mouettes genevoises et de navigation (SMGN) soient restaurés.

Aux diverses questions posées par les commissaires, M<sup>me</sup> Oelgardt Roux explique que les navettes rapides de la CGN, gourmandes en carburant, ne doivent être utilisées que pour de grandes distances et que les bateaux solaires, évidemment plus écologiques, ne créent pas de problèmes environnementaux sur les rives puisqu'ils ne provoquent pas de vague. Elle indique que, par le passé, le réseau des Mouettes était beaucoup plus étendu que de nos jours. Concernant les locaux de la SMGN, le département précise que ces locaux appartiennent à la Ville de Genève.

**Débat de la commission :**

Le département, passant les différents points de la pétition en revue, indique au passage qu'une subvention est actuellement allouée et que celle-ci est nécessaire au fonctionnement de la SMGN.

Concernant les bateaux solaires, un certain nombre voguent déjà. Les autres, à propulsion classique, sont vieillissants et devront être renouvelés d'ici 5 à 10 ans.

S'agissant de la ligne de Bellevue, le département réserve sa position. Il convient, au surplus, de souligner ici qu'une concession de navigation est octroyée par la Confédération. Si la CGN est au bénéfice d'une concession pour la totalité du lac, la SMGN n'en détient une que pour la rade et le Rhône. Elle a été renouvelée en 2000 pour vingt-cinq ans.

Quant à la problématique des quais, elle dépasse le dossier des Mouettes excepté en ce qui concerne les locaux. Pour ces derniers des discussions sont en cours entre la Ville de Genève et la SMGN.

En conclusion, le département souligne qu'une partie des invites de cette pétition ont déjà été réalisées ou sont en voie de l'être.

La pétition 1650 ayant été traitée juste avant le projet de loi 10169 concernant le contrat de prestation des Mouettes genevoises, l'essentiel des interventions ont celui-ci pour sujet. La commission décide de d'abord en prendre connaissance, ainsi que de l'excellent rapport de la Commission de contrôle de gestion sur les Mouettes genevoises, avant de se prononcer.

#### **Séance du 29 janvier 2008 :**

Deux camps se font face : le premier propose de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat avec une remarque sur la difficulté de réaliser une desserte de Mouettes à Bellevue. Par contre, il pense que tous les autres points méritent d'être défendus.

Le second camp propose de la déposer sur le Bureau du Grand Conseil, estimant pour sa part que les invites sont soit solutionnées, soit ne concernent pas le canton. La nouvelle ligne quant à elle n'est pas d'actualité.

Le président met aux voix le dépôt de la pétition 1650 sur le Bureau du Grand Conseil :

Pour :	7 (2 R ; 3 L ; 2 UDC)
Contre :	7 (3 S ; 2 Ve ; 1 PDC ; 1 MCG)
Abstention:	—

Le président met aux voix le renvoi de la pétition 1650 au Conseil d'Etat:

Pour :	7 (3 S ; 2 Ve ; 1 PDC ; 1 MCG)
Contre :	7 (2 R ; 3 L ; 2 UDC)
Abstention :	—

Le président décide de s'informer auprès de la sautière quant à la manière de procéder face au résultat exceptionnel de ce vote. Une décision sera prise ultérieurement.

#### **Séance du 5 février 2008 :**

Le président indique à la commission que deux solutions s'offrent à la suite du vote de la semaine précédente : soit un nouveau vote est effectué, soit deux rapports sont rendus, un de majorité et un de minorité, et le Grand

Conseil tranchera en séance plénière. C'est cette dernière option qui est choisie.

**Proposition de la majorité :**

Considérant que l'essentiel des invites de la pétition 1650 pouvant être résolues au niveau cantonal ont déjà obtenu, ou sont en passe d'obtenir, une réponse favorable, la majorité – toute relative – vous invite à déposer la pétition 1650 sur le bureau du Grand Conseil.

**Pétition  
(1650)****pour le renforcement de l'offre des Mouettes Genevoises Navigation**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les Mouettes Genevoises font partie intégrante du patrimoine des citoyens de notre canton depuis 110 ans. Non seulement elles contribuent à la Genève touristique, mais elles sont surtout un moyen de transport alternatif rapide et efficace pour traverser la Rade.

Les signataires demandent donc aux autorités cantonales et municipales de veiller à ce que :

- Les Mouettes Genevoises disposent de la subvention nécessaire pour que les usagers bénéficient d'un service public attractif de qualité.
- Lors du renouvellement de la flotte des Mouettes Genevoises, la société développe encore davantage leur fonctionnement aux énergies renouvelables comme le solaire, le biodiesel et l'hydrogène.
- Une nouvelle ligne desservant Bellevue soit ouverte dans le cadre d'Unireso.
- Les quais soient valorisés et aménagés de façon à les rendre attractifs et que les débarcadères protègent des intempéries les passagers qui attendent leur navette.
- Cette société en plein essor offre à l'ensemble de son personnel de plus en plus nombreux des locaux adéquats (vestiaire, atelier et bureau).

Les Mouettes Genevoises doivent continuer à naviguer pour tous les Genevois et la Genève internationale.

N.B. : 1194 signatures  
M<sup>me</sup> Daniela Oelgardt Roux  
Rue des Eaux-Vives 92  
1207 Genève

Date de dépôt : 25 février 2008

## RAPPORT DE LA MINORITE

### Rapport de M<sup>me</sup> Emilie Flamand

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Suite à une égalité lors du vote final, sept députés (2 R, 3 L, 2 UDC) souhaitant la déposer sur le Bureau du Grand Conseil et sept autres (3 S, 2 Ve, 1 PDC, 1 MCG) souhaitant la renvoyer au Conseil d'Etat, la soussignée se retrouve rédactrice d'un rapport de minorité qui devrait plutôt être considéré comme un rapport d'égalité. Une fois cette précision procédurale faite, nous pouvons en venir au cœur du débat, à savoir le développement des Mouettes genevoises.

Déposée le 30 novembre 2007 et signée par 1194 personnes, la pétition 1650 constate la rapidité et l'efficacité des Mouettes et demande un certain nombre d'améliorations à l'offre existante :

1. *Les Mouettes Genevoises disposent de la subvention nécessaire pour que les usagers bénéficient d'un service public attractif de qualité.*
2. *Lors du renouvellement de la flotte des Mouettes genevoises, la société développe encore davantage leur fonctionnement aux énergies renouvelables comme le solaire, le biodiesel et l'hydrogène.*
3. *Une nouvelle ligne desservant Bellevue soit ouverte dans le cadre d'Unireso.*
4. *Les quais soient valorisés et aménagés de façon à les rendre attirants et que les débarcadères protègent des intempéries les passagers qui attendent leur navette.*
5. *Cette société en plein essor offre à l'ensemble de son personnel de plus en plus nombreux des locaux adéquats (vestiaire, atelier et bureau).*

Après avoir noté avec plaisir qu'elle avait – pour une fois – à traiter une pétition qui se voulait essentiellement positive et constructive, la Commission des transports a donc poursuivi ses travaux en marge de l'étude du contrat de prestations 2008 conclu entre l'Etat et la Société des Mouettes Genevoises Navigation SA (SMGN).

La pétitionnaire principale, M<sup>me</sup> Daniela Oelgardt Roux, a fait une présentation enthousiaste et extrêmement bien documentée des prestations actuelles de la SMGN. Elle indique d'ailleurs aux commissaires avoir réalisé son mémoire de géographie sur le sujet en 1993 et leur communique un document historique intéressant montrant le réseau de Mouettes au XIX<sup>e</sup> siècle (cf. annexe). Elle souligne que l'offre de la SMGN, dont les bateaux naviguent maintenant toute l'année, rencontre un large succès, ce qui lui fait dire que l'offre existante devrait être étendue, car le transport lacustre est une évidence dans notre cité du bout du lac. Sa pétition vise donc simplement à soutenir ce mode de transport.

Nous nous proposons à présent de reprendre une par une les invites de la pétition, et de montrer en quoi la moitié minoritaire de la commission les a considérées positives et dignes d'un renvoi au Conseil d'Etat.

*1. Les Mouettes genevoises disposent de la subvention nécessaire pour que les usagers bénéficient d'un service public attractif de qualité.*

Cette première invite, très générale, ne rencontre pas d'opposition au sein de la commission, tous reconnaissant l'utilité et l'efficacité des prestations fournies par la SMGN. Le préavis unanimement positif de la Commission sur le projet de loi 10169 – qui sera traité par la Commission des finances, rentrant dans la longue liste des « projets LIAF » – illustre d'ailleurs cette position.

*2. Lors du renouvellement de la flotte des Mouettes genevoises, la société développe encore davantage leur fonctionnement aux énergies renouvelables comme le solaire, le biodiesel et l'hydrogène.*

Cette seconde invite n'est pas contestée non plus, l'usage de bateaux solaires étant bénéfique pour la SMGN comme pour les usagers et pour toutes les personnes sensibles à la protection du lac et de sa faune. Plusieurs bateaux devront être renouvelés d'ici cinq à dix ans et rien ne semble s'opposer à l'achat de Mouettes solaires à ce moment-là. En effet, selon l'exploitant lui-même, si un bateau solaire coûte plus cher à l'achat qu'un bateau diesel, il est

ensuite beaucoup plus rentable à l'usage, ne nécessitant pas de carburant. Il s'agit en outre d'un plus au niveau du marketing.

*3. Une nouvelle ligne desservant Bellevue soit ouverte dans le cadre d'Unireso.*

La troisième invite est probablement la seule qui puisse poser problème dans cette pétition. En effet, le département, par la voix de M. Genoud, indique qu'un développement de l'offre sur cet axe paraît peu favorable. La liaison ferroviaire entre Bellevue et Genève est en effet beaucoup plus concurrentielle en termes de temps. Enfin, il est probable que le nombre de jours non navigables sur cet axe exposé à la bise serait plus élevé que sur les autres parcours de la SMGN, rendant la ligne encore moins rentable.

*4. Les quais soient valorisés et aménagés de façon à les rendre attirants et que les débarcadères protègent des intempéries les passagers qui attendent leur navette.*

La valorisation et l'aménagement des quais, relevant plutôt de la compétence municipale, sont bien sûrs vivement souhaités par la moitié des commissaires représentée par ce rapport, de même que l'installation d'abri-Mouettes sur les débarcadères, installation déjà réalisée au débarcadère de Genève-Plage et qui devrait être systématique.

*5. Cette société en plein essor offre à l'ensemble de son personnel de plus en plus nombreux des locaux adéquats (vestiaire, atelier et bureau).*

Selon les renseignements pris et de l'aveu même des responsables de la SMGN, les locaux du personnel sont en effet particulièrement vétustes. Une négociation est en cours entre la Ville de Genève, propriétaire des locaux, et la SMGN, qui souhaiterait les rénover et les agrandir, afin de pouvoir offrir des vestiaires séparés aux femmes pilotes de Mouettes, qui doivent actuellement faire vestiaire commun avec leurs collègues masculins. Il est naturellement souhaitable que ce point soit réglé au plus vite.

Ainsi que nous espérons l'avoir démontré dans ce rapport, toutes les invites sont particulièrement positives et souhaitables, à l'exception de la troisième, pour laquelle nous avons été convaincus par les explications du Département. Nous vous engageons donc, Mesdames et Messieurs les députés, à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat, afin de relayer le soutien de la population au développement des activités des Mouettes genevoises et de montrer que ce souci est partagé par le Grand Conseil.

ANNEXE

